

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

- o Pour : 27
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/06

OBJET DE LA SEANCE :

EPAGE LOIRE-LIGNON

Election des délégués

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° DC/2019-12-02/09 en date du 2 décembre 2019 approuvant la création de l'EPAGE LOIRE-LIGNON à l'échelle du bassin versant de la Loire et de ses affluents, et validant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPAGE à compter du 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de sa compétence « GEMAPI » et « animation dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques ».

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale (article L. 5711-1),

Considérant les statuts de l'EPAGE LOIRE-LIGNON prévoyant le nombre de délégués de la Communauté de Communes,

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041306-DE
Reçu le 17/04/2026

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- élit les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'EPAGE LOIRE-LIGNON :

MEMBRES TITULAIRES

- o Gilles CIBERT
- o Maryline SOUTRENON

MEMBRES SUPPLEANTS

- o Bruno RASCLE
- o Pierrick MARCON

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041306-DE
Reçu le 17/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le